



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 03 février 2026 à 20 heures 00 minutes
Salle du conseil municipal

Quorum : 9

Présents :

M. BOUET Benoit, M. BOURGUIGNON Dominique, Mme COLOMBIER Dominique, M. COUREL Francis, Mme DEFLUBE Fabienne, M. DESERT Cyrille, Mme DUVAL Stéphanie, Mme HURAY Nathalie, M. MASSON Vincent

Procuration(s) :

M. DHOMMEE Thierry donne pouvoir à M. MASSON Vincent, Mme PIERRAT Estelle donne pouvoir à M. DESERT Cyrille, Mme GOBET Elodie donne pouvoir à Mme DEFLUBE Fabienne

Absent(s) :

M. MASSON Laurent

Excusé(s) :

M. DHOMMEE Thierry, Mme FUSSIEN Catherine, Mme GOBET Elodie, Mme PIERRAT Estelle, M. PORTELLO Mickaël

Secrétaire de séance : M. MASSON Vincent

Président de séance : M. BOUET Benoit

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 18/12/2025

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Remplacement menuiseries de la cuisine et de la salle de restauration scolaire (bois)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 - Approbation du projet

D'approuver le projet de remplacement des menuiseries dans la cuisine et le restaurant scolaire et choisit l'entreprise AMC JULOU pour un montant estimé à 45 198.52 € HT soit 47 684.44 € TTC.

Article 2 - Autorisation de déposer la demande

D'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat avant les dates limites de dépôt fixées par la Préfecture.

Article 3 - Engagement de la collectivité

D'inscrire cette dépense au budget primitif de l'exercice 2026

Article 4 - Exécution de la délibération

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise au contrôle de légalité et affichée selon la réglementation en vigueur.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 52/2025 du 18.12.2025

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Fonds de concours - Remplacement des menuiseries de la cuisine et du restaurant scolaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : Approbation du projet

D'approuver l'utilisation du fonds de concours d'un montant de 8224.60 € HT, attribué par la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, pour le financement de l'opération suivante :

Remplacement des menuiseries de la cuisine et du restaurant scolaire

Article 2 : Exécution de la délibération

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération et à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Subventions 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : Approbation du projet

D'attribuer les subventions suivantes aux associations pour l'année 2026 :

- Union des Maires et Elus de l'Eure : 271 €
- Amis des Monuments et Sites de l'Eure : 21 €
- A.S.M.F.C : Foot-Ball : 346 €
- Papillons Blancs : 96 €
- Association des Secrétaires de Mairie : 25 €
- Club du Carillon : 300 €
- Comité d'Animation : 990 €
- Chant Choral : 108 €
- France AVC Normandie : 180 €
- Pêche No-Kill : 30 €
- Anciens Combattants Corneville S/Risle : 140 €
- APE : 252 €
- SPA Refuge de l'Espérance : 1775 € (1.25 € x 1420 habitants)
- Asso Sportive Collège Simone Sauter : 55 €
- Centre Incendie Secours de Pont-Audemer : 123 €
- Vélo Club Pont-Audemer : 200 €
- Loisirs Pluriels : 120 €
- Les Restaurants du Coeur : 60 €
- La Banque Alimentaire : 60 €
- Ecole de musique Val de Risle (Festi'val de Risle) : 100 €
- 10 € par enfant mineur (-18) ou enfant majeur handicapé (de 18 ans à 26 ans) par an

Article 2 : Engagement de la collectivité

D'inscrire les dépenses au budget primitif de l'exercice 2026.

Article 3 : Exécution de la délibération

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au versement des dites subventions.

VOTE : Adoptée à la majorité

N'ont pas pris part au vote : M. BOUET Benoit, M. COUREL Francis

5 - Travaux SIEGE 2026 - distribution publique Route de Montfort

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

Article 1 - Approbation du projet

D'approuver la réalisation des travaux au SIEGE situé Route de Monfort 27500 CORNEVILLE SUR RISLE

Article 2 - Engagement de la collectivité

D'inscrire cette dépense au budget primitif de l'exercice 2026, au compte 204182.

Article 3 - Exécution de la délibération

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière et à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Travaux SIEGE 2026 - éclairage public RD 675

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

Article 1 - Approbation du projet

D'approuver la réalisation des travaux au SIEGE situé D675 27500 CORNEVILLE SUR RISLE

Article 2 - Engagement de la collectivité

D'inscrire cette dépense au budget primitif de l'exercice 2026, au compte 204182.

Article 3 - Exécution de la délibération

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière et à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Remplacement de Mme Havard Sylvette

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : Approbation du projet

D'autoriser le recrutement de Mme DROMARD Angélique par voie de mutation sur le grade d'Adjoint Administratif Territorial en temps partiel.

Article 2 : Engagement de la collectivité

D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2026

Article 3 : Exécution de la délibération

D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à ce recrutement.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Fait à CORNEVILLE SUR RISLE

Le Maire,

